



ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 7 juillet 2009

AVIS DU CESL BLAGNAC SUR LE PLAN DE DEPLACEMENT LOCAL DE LA VILLE DE BLAGNAC

Rapporteurs :
Jean-Michel VERNHES
Michel PELI

Rapport intermédiaire du CESL

Le plan de déplacement local

Lors de la mise en place du Comité Economique et Social local, Monsieur le Maire a proposé, comme premier thème de travail, d'étudier le plan de déplacement local.

Plusieurs raisons rendent ce sujet d'actualité :

- au plan national le Grenelle de l'Environnement a mis sur le devant de la scène la problématique des déplacements en milieu urbain ;
- au niveau du Grand Toulouse les transports en commun et la circulation routière dans l'agglomération sont au cœur des débats avec un chantier ouvert sur le plan de déplacement urbain de l'agglomération ;
- enfin au plan local les travaux de la ligne E du tramway et sa mise en service fin 2010 transforment le paysage de la commune.

1/ Méthode de travail

Pour aborder ce sujet complexe, le CESL a tout d'abord décidé d'auditionner les principales parties prenantes en séance plénière pour comprendre les enjeux et les grands principes qui guident les choix publics.

Le 26 février, Monsieur COPPEY Président de Tisséo a répondu à l'invitation du CESL et a exposé les principes et les réalisations retenues pour le développement des transports en commun de l'agglomération et en particulier pour Blagnac.

Monsieur TEJEDOR Adjoint au Maire délégué aux transports et à la circulation et Monsieur BAUDE Directeur de la Circulation de la ville ont présentés la position de la mairie de Blagnac.

Le 25 mars, Messieurs TEJEDOR et BAUDE ont exposé la réflexion et les orientations de la Mairie de Blagnac sur le plan local de déplacements.

Le 10 mars, une visite du quartier d'Andromède a été faite par Monsieur Joseph CARLES, Adjoint au Maire délégué aux finances, à la stratégie et la coopération intercommunale et enfin le 21 avril, Monsieur Pascal BOUREAU Adjoint au Maire délégué à l'environnement et au cadre de vie et Monsieur Gérard GABARRE conseiller délégué aux pistes cyclables et au réseau vert ont exposé avec Madame Camille PONS Directrice

urbanisme et environnement sur les modes doux les principes et les réalisations en cours et à venir sur Blagnac concernant les modes doux.

A la suite de ces réunions plénières et après avoir analysé les principes qui avaient été exposés, deux commissions du CESL ont respectivement travaillé, d'une part, sur les modes doux et d'autre part sur la circulation et le stationnement ; l'objectif de ces groupes était de bien identifier les principes qui avaient été exposés en particulier par les représentants de la Mairie et ensuite de faire des propositions d'ordre général sur ces deux thèmes.

2/ Pourquoi un rapport intermédiaire ?

Après les réunions en séance plénière et en intégrant les calendriers qui nous avaient été exposés, il a paru indispensable, pour avancer de façon logique sur ce dossier complexe de produire un rapport intermédiaire à l'été 2009.

L'objectif de ce rapport est :

- de traduire les enjeux, les objectifs et les principes retenus par la Mairie pour le plan de déplacement local tels qu'ils ont été compris par le CES
- de faire un certain nombre de propositions pratiques qui pourraient être retenues pour la suite des travaux
- d'attirer l'attention de Monsieur le Maire sur les points qui constituent les enjeux majeurs pour la réussite du projet

A ce stade, le CESL a décidé de rester volontairement dans une analyse des enjeux et des problématiques générales sans rentrer dans leur déclinaison locale dans les différents quartiers de Blagnac.

Une remarque préliminaire s'impose. Le CESL n'a pas eu à sa disposition de document formalisé décrivant la position de la Mairie sur les principes retenus pour élaborer le plan de déplacement local et leur déclinaison.

Il a regretté l'absence d'un tel document qui lui aurait permis de disposer d'une référence claire pour orienter ses débats.

Par contre, il souligne la qualité des exposés et des présentations qui ont été faites ainsi que l'écoute des personnes auditées.

3/ Compréhension des objectifs

Au fur et à mesure des exposés et des débats, le CESL s'est efforcé de bien appréhender les objectifs poursuivis pour élaborer le plan de déplacement local.

Nous pouvons les résumer par les trois idées forces suivantes :

- donner la priorité aux transports en commun
- diminuer le rôle de la voiture
- développer les modes doux.

-Donner la priorité aux transports en commun

L'arrivée de la ligne E du tramway va transformer les déplacements entre Blagnac et l'agglomération mais aussi entre les différents quartiers de Blagnac.

La ligne E constitue l'épine dorsale du futur système de transports en commun. Elle sera le principal outil pour changer les comportements et les habitudes de transport.

Les autres moyens de transports en commun, en particulier les bus Tisséo devront être mis en place et se développer en cohérence avec la ligne E.

Tout doit être mis en œuvre pour assurer le succès du tramway afin qu'il capte une part la plus importante possible du trafic. L'accessibilité au tramway est donc un corollaire naturel à sa mise en place.

Il faut favoriser l'accessibilité au tramway pour tous les modes de transport :

- les modes doux en milieu urbain
- les voitures aux principaux points d'échange ce qui sous tend la construction de parking adaptés.

-Diminuer le rôle de la voiture

Un système de transports en commun efficace est une condition nécessaire à la diminution ou à la stabilisation du trafic automobile dans Blagnac.

Le schéma de circulation retenu repose sur un schéma à 4 barreaux qui alimente Blagnac à partir de la DR 902.

Le schéma de circulation qui sera retenu repose sur les principes suivants :

- éviter les transits parasites dans le centre ville de Blagnac
- hiérarchiser les voies de circulation en adaptant les flux à la capacité physique des voies
- protéger les zones de résidence des flux de circulation et mettre en place des zones d'échange

-Développer les modes doux

Réduire la circulation automobile passe également par le développement des modes doux : vélo et piétons.

Ces modes doux doivent devenir un élément fort d'accès au tramway en autour des stations. L'accessibilité au tramway va de pair avec sa mise en œuvre.

La cohabitation des modes doux avec la voiture sur les voies de circulation est également un objectif prioritaire qui devra être décliné suivant la nature et la taille des voies.

Tous ces éléments ont pour objectif d'aboutir à un usage apaisé de l'espace public.

4/ Interrogations et questions

Les idées forces décrites ci-dessus constituent les objectifs essentiels du plan de déplacement local tels qu'ils ont été compris par les membres du CESL après les différents exposés.

Les discussions ont permis au CESL de mettre en avant des interrogations et des risques qui peuvent réduire l'efficacité du dispositif proposé.

- La mise en service de la ligne E constitue, comme on l'a vu plus haut, l'élément déterminant du dispositif futur.

Le CESL s'est interrogé sur les chiffres qui ont été retenus en matière de report modal. Même si les experts se sont appuyés sur l'expérience d'autres villes, ils impliquent des changements de comportement forts de tous les habitants.

Pour atteindre les objectifs fixés, il faudra certainement des mesures d'accompagnement fortes.

- Le schéma de circulation proposé repose sur l'artère principale que constitue la RD 902.

On constate aujourd'hui que cet axe est saturé aux heures de pointe de même que ses accès.

Si les réflexions en cours pour améliorer la circulation sur cet axe ne débouchent pas sur des résultats tangibles, le schéma retenu risque fort de ne pas fonctionner.

- Les points noirs sont bien connus des Blagnacais. Il a paru important au CESL de les traiter dans le nouveau schéma.
- Le CESL n'a pas eu d'information précise sur le financement et la planification de tous les travaux d'aménagement liés à l'arrivée du tramway.

Le nombre des chantiers présentés est important et leur réalisation dans un avenir proche est une des clefs du succès de la ligne E.

Le CESL souhaite également des éclaircissements sur deux points :

- la définition et le contenu des « zones de rencontre » qui doivent permettre une vie de quartier à la fois plus sûre et plus agréable
- le fonctionnement et l'efficacité des transports à la demande (TAD) qui pourraient être développés dans Blagnac pour remplacer en particulier les navettes municipales actuelles.

5- Propositions du CESL

Après avoir auditionné Tisséo et les représentants de la Mairie, le CESL a décidé de créer deux commissions, la première sur les modes doux et la seconde sur circulation et stationnement, l'objectif étant de faire des propositions concrètes, à partir des principes exposés tels qu'ils ont été compris.

Les commissions se sont réunies en mai et en juin et ont présenté leurs conclusions lors de l'assemblée plénière du 23 juin.

Les comptes-rendus des deux commissions sont joints en annexe.

Les propositions qui ont été faites sont volontairement d'ordre général et ne rentrent pas à ce stade dans le détail de l'organisation des quartiers de Blagnac.

Les propositions peuvent être synthétisées comme suit :

Transport en commun

- Mettre en place une tarification incitative du tramway en particulier pour les habitants de Blagnac effectuant des trajets internes à la commune et pour les collégiens et étudiants des établissements de Blagnac.

Cette tarification incitative peut être réalisée sous la forme de subventions particulières aux blagnacais.

- Prévoir un réseau de transports en commun par bus complémentaire au tramway et veiller aux connections avec celui-ci.
- Mettre en place un espace Tisséo à Blagnac
- Etudier la mise en place d'un bus ligne rouge (exemple de Toulouse) pour faciliter l'accès au tramway.

Toutes ces mesures sont proposées pour accompagner la mise en place de la ligne E et aider à son succès.

Voiries et circulation

- Organiser la cohabitation de la circulation routière, des bus, des modes doux en tenant compte de la largeur et de la nature des voies.
- Pour les voies étroites, privilégier le sens unique et la cohabitation avec les modes doux
- Etudier et mettre en place un système efficace et non agressif pour limiter la vitesse.

Ce système doit être adapté à la nature et à la taille des voiries.

Stationnement

- Généraliser la zone bleue dans les zones commerciales (étudier son extension jusqu'à 19h00) et instaurer des points de stationnement 5 minutes près des commerces type boulangerie.

Prévoir un système pour le stationnement des résidents.

Mettre en place une charte avec les commerçants pour éviter leur stationnement sur ces zones et organiser des zones de stationnement spécifiques pour leurs besoins propres.

- Etudier et bien dimensionner les parkings dans les points stratégiques, en particulier pour l'accès au tramway.

Mode doux

- Faire de Blagnac une ville pilote en la matière
- Sécurité continuité visibilité : les trois mots clés pour développer les modes doux
 - Sécurité des personnes et des vélos
 - Continuité des réseaux dédiés aux vélos et aux piétons avec des délimitations claires et sécurisantes
 - Visibilité et communication pour promouvoir les modes doux.
- Lancer des actions de sensibilisation pour agir sur les comportements de tous les acteurs en mettant en place par exemple une charte graphique propre.

6- Avis du CESL et suite des travaux

- Avis du CESL

Le CESL est en accord avec les principes et les propositions générales qui lui ont été exposées.

Il présente un certain nombre de propositions qui sont en phase avec les objectifs et les principes exposés.

Il souhaite cependant attirer l'attention de Monsieur le Maire sur des interrogations et des points qui peuvent être de matière à remettre en cause les objectifs poursuivis.

Beaucoup de travaux de voiries et d'aménagement doivent être réalisés pour créer l'environnement favorable au succès de la ligne E. Il paraît indispensable que le financement et le planning des travaux soient rapidement arrêtés et qu'une communication efficace soit faite aux blagnacais pour assurer le succès de la ligne E.

De même, il paraît important de formaliser les principes qui seront retenus pour réaliser et mettre en œuvre le plan local de déplacement et de les expliquer aux habitants.

- Suite des travaux

Le CESL a compris des exposés qui lui ont été faits que des orientations et décisions doivent être prises cet été, en particulier, sur le système de transport en commun.

De même, le plan de circulation détaillé devrait être élaboré avant l'automne prochain.

D'autre part, les choix budgétaires pour 2010 devraient être faits au niveau de la Communauté Urbaine qui a la compétence sur ces domaines.

Aussi pour la suite de ces travaux sur le thème du plan local de déplacement, le CESL propose d'étudier, à partir de l'automne prochain, d'abord sur le plan global et ensuite quartier par quartier, les propositions qui vont être élaborées sur ce thème par le Grand Toulouse et la mairie de Blagnac.

Il souhaite travailler sur des propositions formalisées afin d'émettre un avis sur des bases claires.

Il pourra ensuite apporter sa contribution à toutes les dispositions qui seront prises comme par exemple expérimenter des solutions innovantes ou bien promouvoir les transports en commun et en particulier le tramway.